

Invitation 

Colloque

Samedi 30 Juin 2018
à 10 h 00



Thème :

«Vers l'AUTONOMIE
et l'AUTO-DETERMINATION des
PERSONNES en SITUATION de
HANDICAP MENTAL : UTOPIE ou
REALITE ?»



Union départementale des associations de parents et amis de personnes en situation de handicap mental.

194/196 Rue Nationale - 59000 Lille - Tél. : 03.28.36.14.10 www.udapei59.org



Où ? **À Saint-Amand-les-Eaux**
3a Avenue du Collège,
Espace André Malraux



Entrée gratuite sur inscription auprès de Judith :

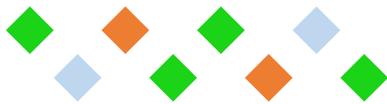
ud-secracc@udapei59.org

A l'issue du Colloque, un cocktail
sera offert aux participants



Nous remercions nos partenaires :





Depuis plus de trente ans, l'intérêt croissant pour les droits des personnes en situation de handicap mental est une réalité dans l'élaboration des différentes politiques publiques. Parmi ces avancées dont beaucoup ont été rendues possible grâce à la militance du mouvement parental affiliée à l'Unapei, la Convention relative aux droits des personnes handicapées du décembre 2006 bannit la discrimination fondée sur le handicap en instituant **une nouvelle approche, fondée sur les droits de l'Homme.**

Au fil des années, d'autres évolutions viennent réinterroger l'approche des aidants et des professionnels du secteur. Entre surprotection et mise en danger de la personne, la frontière est souvent mince et le positionnement adapté n'est pas toujours simple à trouver. **Que dire pour la personne en situation de handicap** qui doit composer avec des intervenants divers et variés, parfois spécialisés, de droits communs et avec son entourage familial? A la croisée d'une réglementation complexe, de politiques publiques volontaristes (accessibilité universelle, prise en compte des besoins de la personne et place accordée à l'expression directe) et de l'essor du mouvement d'auto représentants, **ce sont tous les modes d'interventions qui sont questionnés dans leurs pratiques et usages.**



Si l'on parle aujourd'hui de société inclusive, de désinstitutionalisation, des capacités d'autodétermination voire d'autonomie des personnes en situation de handicap mental, **qu'en est-il réellement ?**

Tous les publics sont-ils concernés? Où se situe l'autonomie de la personne en situation de handicap dans la définition de son projet de vie ? Comment parvient-elle à s'adapter aux évolutions technologiques censées représenter une amélioration de leur projet de vie ? Outre la mesure de l'autonomie réelle, quelles sont les capacités des personnes à comprendre leur environnement et transcender le parcours de vie qui leur est proposé ? **Qui décide pour qui en réalité ?**

- ◆ Autant de questions et de réalités que nous vous invitons à débattre en présence de :
- ◆ •Mme MANNARINO Geneviève, Vice-Présidente du Conseil départemental du Nord en charge de l'autonomie
- ◆ •un représentant de l'ARS
- ◆ •M. ER RAJAOUI Lahcen, Président de «Nous aussi»
- ◆ Et en tant qu'animateur, M. LOBRY Jean-Michel, Directeur de Wéo.

